

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision : 24 Juin 2025 Version : 14.03

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : SIGMACOVER 520 US HARDENER

Code du produit : 00336363

#### Autres moyens d'identification

Non disponible.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications industrielles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ du mélange : Revêtement.

Utilisations non recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Belgium BV/SRL

Tweemontstraat 104

B-2100 Deurne

Belgium

Telephone +32-33606311

Fax +32-33606435

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

#### Fournisseur

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Skin Corr. 1C, H314

Eye Dam. 1, H318

Skin Sens. 1, H317

Carc. 1B, H350

Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger :****Mention d'avertissement :** Danger**Mentions de danger :** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

#### **Prévention**

Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### **Intervention**

Recueillir le produit répandu. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### **Stockage**

Non applicable.

#### **Élimination**

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P280, P273, P391, P308 + P313, P304 + P310, P501

#### **Ingrédients dangereux**

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethylenetetramine; alcool benzyllique; Hydrocarbures, C9, substances aromatiques &gt; 0.1% cumène; 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol et 3,6,9-triazaundécaméthylénediamine

#### **Éléments d'étiquetage supplémentaires**

Non applicable.

#### **Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Exigences d'emballages spéciaux

#### **Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants**

Non applicable.

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

**Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII**

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallol, la N-(2-aminoéthyl)-N'-{2-[(2-aminoéthyl)amino]éthyl}éthane-1,2-diamine et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	CE: 500-187-3 CAS: 68071-65-8	≥25 - ≤50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411	-	[1]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≥10 - ≤25	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317	ETA [oral] = 1200 mg/kg	[1]
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0	≥10 - <20	Flam. Liq. 3, H226 Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	Carc. 1B, H350: C ≥ 10%	[1] [2]
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	REACH #: 01-2119560597-27 CE: 202-013-9 CAS: 90-72-2	≥5.0 - ≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [dermique] = 1280 mg/kg	[1]
3,6,9-triazaundécaméthylénediamine	CE: 203-986-2 CAS: 112-57-2 Indice: 612-060-00-0	≥1.0 - <5.0	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 500 mg/kg ETA [dermique] = 1100 mg/kg	[1]

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

			<b>Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>		
--	--	--	---	--	--

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

**Type**

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

**Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.**

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Contact avec les yeux</b>     | : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.  |
| <b>Inhalation</b>                | : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.   |
| <b>Contact avec la peau</b>      | : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.   |
| <b>Ingestion</b>                 | : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.   |
| <b>Protection des sauveteurs</b> | : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. |

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Provoque de graves lésions des yeux.   |
| <b>Inhalation</b>            | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                      |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : Provoque de graves brûlures. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| <b>Ingestion</b>             | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                      |

**Signes/symptômes de surexposition**

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>douleur<br>larmoiement<br>rougeur |
| <b>Inhalation</b>            | : Aucune donnée spécifique.  |

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****Contact avec la peau**

- : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Ingestion**

- : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Note au médecin traitant**

- : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements spécifiques**

- : Pas de traitement particulier.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés**

- : Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Dangers dus à la substance ou au mélange**

- : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est毒ique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

**Produits de combustion dangereux**

- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone  
oxydes d'azote

**5.3 Conseils aux pompiers****Précautions spéciales pour les pompiers**

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

- : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-sauveteurs**

- : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Code : 00336363

SIGMACOVER 520 US HARDENER

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Pour les secouristes**

- : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-scuristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Petit déversement accidentel**

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**Grand déversement accidentel**

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

- : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection**

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 35°C (95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	<b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe)</b> MPT: 19 ppm. MPT: 100 mg/m <sup>3</sup> .

#### Procédures de surveillance recommandées

- : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Exposition	Valeur	
alcool benzylique	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée  DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation  DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i> <i>Effets: Systémique</i> <i>Effets: Systémique</i> <i>Effets: Systémique</i>  <i>Effets: Systémique</i> <i>Effets: Systémique</i> <i>Effets: Systémique</i> <i>Effets: Systémique</i>	4 mg/kg bw/jour 4 mg/kg bw/jour 5.4 mg/m <sup>3</sup> 8 mg/kg bw/jour 20 mg/kg bw/jour 20 mg/kg bw/jour 22 mg/m <sup>3</sup> 27 mg/m <sup>3</sup>

Code : 00336363

SIGMACOVER 520 US HARDENER

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène  2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	40 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	110 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	150 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	25 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	32 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	11 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	11 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.075 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.075 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.075 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.13 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.13 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.15 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.53 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.6 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	2.1 mg/m <sup>3</sup>

**PNEC**

Non disponible.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

- Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures de protection individuelle****Mesures d'hygiène**

- Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage**

- Lunettes anti-éclaboussures chimiques et écran facial. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

**Protection de la peau**

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

<b>Protection des mains</b>	: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.
<b>Gants</b>	: nitrile néoprène
<b>Protection corporelle</b>	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
<b>Autre protection cutanée</b>	Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect**État physique**

: Liquide.

**Couleur**

: Non disponible.

**Odeur**

: Caractéristique.

**Point de fusion/point de congélation**

: Indéterminé.

**Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition**

: &gt;37.78°C

**Inflammabilité**

: Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

: Non disponible.

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

Point d'éclair : Vase clos: 60.56°C

Température d'auto-inflammabilité :

Nom des composants	°C	°F	Méthode
3,6,9-triazaundécaméthylénediamine	321	609.8	

Température de décomposition :

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

pH :

Non applicable.

Viscosité :

Dynamique (température ambiante): Non disponible.

Cinétique (température ambiante): Non disponible.

Cinétique (40°C): &gt;21 mm²/s

Solubilité :

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

Solubilité dans l'eau :

6.5 g/l

Coefficient de partition n-octanol/eau (log Pow) :

Non applicable.

Pression de vapeur :

1 kPa (7.5 mm Hg)

Densité relative :

0.97

**Caractéristiques particulières**

Taille des particules moyenne :

Non applicable.

**9.2 Autres informations****9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés explosives :

Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes :

Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation :

0.25 (acétate de butyle = 1)

Aucune information additionnelle.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter**

Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

**10.5 Matières incompatibles**

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes d'azote

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethylenetetramine	Lapin - Voie cutanée - DL50	>2000 mg/kg
alcool benzylique	Rat - Voie orale - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards Rat - Femelle - Voie orale - DL50	>2000 mg/kg >20 mg/l [4 heures] >2000 mg/kg 1200 mg/kg >5 mg/l [4 heures] 3492 mg/kg
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	Lapin - Voie cutanée - DL50	>3160 mg/kg
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol	Rat - Voie cutanée - DL50  <u>Effets toxiques:</u> Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée	1280 mg/kg 1200 mg/kg
3,6,9-triazaundécaméthylénediamine	Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50	0.205 g/kg 0.66 g/kg

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Voie orale	3082.72 mg/kg
Voie cutanée	11316.93 mg/kg

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/CorrosionConclusion/Résumé

**Peau** : Provoque de graves brûlures.

**Yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanéeConclusion/Résumé

**Peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.

**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Peut provoquer le cancer.

### Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène -	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires Effets narcotiques
	Catégorie 3	-	

### Conclusion/Résumé :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

### Conclusion/Résumé :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Informations sur les voies d'exposition probables

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Exposition prolongée

- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Effets chroniques potentiels pour la santé

<b>Généralités</b>	: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
<b>Cancérogénicité</b>	: Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Autres informations</b>	: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Des rapports indiquent que l'exposition à la vapeur d'amine provoque un œdème cornéen transitoire décrit comme un voile bleu, un effet de halo, une vision trouble ou floue pendant plusieurs heures. Cet état est généralement temporaire et ne cause pas d'effets visuels permanents. Lorsque la protection oculaire indiquée dans la section 8 est portée, l'exposition est considérablement réduite et l'état n'est pas rapporté.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage / Exposition
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	CE50	Daphnie	3.2 mg/l [48 heures]
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol	CL50 Aiguë - CL50	Poisson Daphnie	9.2 mg/l [96 heures] >100 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CL50	Poisson	>100 mg/l [96 heures]

**Conclusion/Résumé** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage / Inoculum
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	- OECD [Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé]	75% [28 jours] - Facilement 4% [28 jours] - Non facilement	

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
alcool benzylque	-	-	Facilement
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	-	-	Facilement
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	-	-	Non facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/composant	LogK <sub>o</sub> e	FBC	Potentiel
alcool benzylque	0.87	-	Faible
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	0.219	-	Faible

**12.4 Mobilité dans le sol****Coefficient de répartition sol/eau**

Nom du produit/composant	logK <sub>o</sub> c	K <sub>o</sub> c
alcool benzylque	1.1	12.6442
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	2.72	525.589
3,6,9-triazaundécaméthylénediamine	1.02	10.5872

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun effet important ou danger critique connu.

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** :

#### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 99	déchets non spécifiés ailleurs

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06 emballages en mélange

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN3066	UN3066	UN3066	UN3066
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui.	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>Substances polluantes de l'environnement marin</b>	Non applicable.	Non applicable.	(Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethylenetetramine)	Not applicable.
---	-----------------	-----------------	---	-----------------

**Informations complémentaires**

- ADR/RID** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.
- Code tunnel** : (E)
- ADN** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.
- IMDG** : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.
- IATA** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** : Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

Nom du produit/composant	Entrée n° ( REACH )
SIGMACOVER 520 US HARDENER	3 28
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	28

**Étiquetage** : Réservé aux utilisateurs professionnels.**Précureurs d'explosifs** : Non applicable.**Substances qui appauvrisent la couche d'ozone (UE 2024/590)**

Non inscrit.

**Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**Critères de danger**Catégorie**

E2

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes**

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédictive sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association internationale du transport aérien

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Skin Corr. 1C, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Carc. 1B, H350	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**

Code : 00336363

Date d'édition/Date de révision

: 24 Juin 2025

SIGMACOVER 520 US HARDENER

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Carc. 1B	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

**Historique****Date d'édition/ Date de révision** : 24 Juin 2025**Date de la précédente édition** : 24 Juin 2025**Élaborée par** : EHS**Version** : 14.03**Renonciation**

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.